

Emphytéose de 40 ans

Le pavillon Jacques-Cartier bientôt confié à la Marina de Trois-Rivières

Le 7 novembre 2023 – Le pavillon Jacques-Cartier de l'île Saint-Quentin sera placé sous la gouverne de la Marina de Trois-Rivières, et ce pour les 40 prochaines années. La cession de l'immeuble par emphytéose a reçu l'assentiment d'une majorité des membres du conseil en séance municipale.

L'entente contractuelle prévoit la prise en charge de l'immeuble et de son entretien. Par ces conditions, la Marina s'est engagée à réaliser des travaux d'amélioration et de remise en état d'une valeur de 1,2 million \$ d'ici cinq ans. À la fin de l'emphytéose, la Ville pourra récupérer le pavillon avec toutes les constructions et améliorations qui ont été faites par la Marina, bénéficiant ainsi d'une valeur augmentée de son immeuble.

La Ville estime que cette entente est une opportunité pour assurer la pérennité du bâtiment, mais également pour en optimiser l'usage.

Un bâtiment vieux de 50 ans

Érigé en 1963, le Yacht-Club St-Maurice a été rebaptisé le pavillon Jacques-Cartier en 1987. Avec un indice de vétusté de 24,3 %, force est de constater que le bâtiment quinquagénaire a besoin d'être rénové. Des investissements importants étaient anticipés pour refaire la ventilation et la fenestration d'ici deux ans.

En signant l'entente, la Marina accepte de réaliser ces travaux à ses frais. Elle prévoit une série d'autres actions pour retaper l'immeuble, comme de refaire la façade en respect du cadre architectural actuel. Les douches et les toilettes publiques, auxquelles les usagères et usagers de l'île Saint-Quentin auront accès, seront aussi refaites.

En synergie avec la mission de l'île Saint-Quentin

La Ville assure que l'entente conclue avec la Marina pour l'occupation du pavillon Jacques-Cartier n'aura aucun impact sur la vocation ni l'accès à l'île Saint-Quentin.

D'ailleurs, la Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin a été consultée dans les étapes préalables à la signature de l'entente. Le conseil d'administration a communiqué ses considérations afin d'assurer que l'exploitation du pavillon Jacques-Cartier se poursuive en cohérence avec sa mission. L'ensemble de ces éléments a été considéré dans la négociation entre la Ville et la Marina.

Les citoyennes et citoyens continueront de pouvoir profiter de leur île, des sentiers et des attraits, comme ils y sont habitués. Le seul changement concerne les usages du pavillon Jacques-Cartier, dont la Marina sera bientôt responsable.

La location de la salle de réception fait partie des responsabilités qui lui seront transférées. Au moment d'écrire ces lignes, une cinquantaine de réservations figurent au calendrier de location 2023 et 2024. Malgré une grande volonté d'honorer chacune des réservations, il faut comprendre que celles de 2024 qui coïncident avec l'échéancier de rénovations pourront difficilement être maintenues. Les quelques personnes que cela concerne seront contactées par la Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin d'ici le 31 décembre.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne